AIDES

Outils linguistiques et/ou culturels

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Langues et cultures régionales
- #Cinéma et audiovisuel
- #Patrimoine et inventaire

Ce dispositif vise à accompagner les structures professionnelles mettant en œuvre des actions de valorisation, transmission et socialisation de l'une des trois langues régionales présentes en Nouvelle-Aquitaine : basque, occitan et poitevin-saintongeais.

Sont priorisés les projets concernant l'ensemble d'une zone linguistique ou ayant une diffusion territoriale large.

Objectif

Ce dispositif d'aide vise à accompagner des structures professionnelles menant des actions de valorisation, de transmission et de socialisation des langues régionales, ayant une portée territoriale large.

La Région Nouvelle-Aquitaine est riche de trois langues régionales :

- le basque,
- l'occitan
- le poitevin-saintongeais.

Ces « langues-cultures » évoluent dans des contextes sociolinguistiques qui leur sont propres et peuvent présenter des différences sensibles. Elles sont d’égales valeurs entre elles et justifient une intervention publique coordonnée et adaptée.

Calendrier

- Date limite de dépôts des dossiers : **31 janvier 2025**
- Etude des dossiers : **1er semestre 2025**
- Décision en Commission Permanente au cours de l'année 2025

Bénéficiaire

- Associations
- Collectivités publiques
- Etablissements publics

Montant

Le montant de l'aide est défini par la Région en fonction du caractère plus ou moins structurant du projet et du budget global de la structure.

Critères de sélection

Les projets sont retenus en fonction de la manière dont ils répondent plus ou moins aux critères suivants :

- Rayonnement du projet sur l'entièreté d'une aire linguistique ou un territoire large (interdépartemental au moins),
- Caractère professionnel de la structure et de son projet,
- Inscription de la structure dans les réseaux régionaux linguistiques, culturels et artistiques,
- Pertinence du projet au regard de la Feuille de route Langues et cultures régionales du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine 2021-2024.

Comment faire ma demande ?

La demande se fait via le dossier téléchargeable ci-dessous.

Vous devez joindre :

- une lettre adressée au Président du conseil régional,
- un RIB au nom et adresse exacte de la structure demandeuse.

Vous pouvez envoyer votre dossier par voir postale ou numérique (en version PDF).

Correspondants

- **Direction de la Culture et du Patrimoine**

Celia Desclaux, chargée de mission Langues et cultures régionales

05 57 57 02 88